



Société anonyme au capital de 574 296 375 €
Siège social : 14-16, rue des Capucines – 75002 Paris
592 014 476 R.C.S. Paris

Paris, le 4 avril 2022

**ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
LE 21 AVRIL 2022**

Les actionnaires de la société Gecina (la « **Société** ») sont invités à participer à l'**Assemblée Générale Mixte** (l'« **AGM** ») qui se tiendra le :

Jeudi 21 avril 2022 à 15 heures

Au Pavillon Cambon, 46 rue Cambon, 75001 Paris

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions, a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°27 du 4 mars 2022.

L'avis de convocation, rappelant l'ordre du jour et contenant les informations utiles sur les modalités de tenue de l'AGM et de participation à celle-ci, est publié au BALO et dans le journal d'annonces légales « Actu-Juridique.fr » du 4 avril 2022.

Les documents préparatoires à cette AGM, sont mis à la disposition des actionnaires de la Société selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables. Les documents visés à l'article R.22-10-23 du Code de commerce sont disponibles sur le site internet de la Société (www.gecina.fr).

Sur demande écrite adressée au siège de la Société, par voie postale ou courrier électronique adressé à l'adresse suivante : titres&bourse@gecina.fr, et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'AGM du 21 avril 2022, soit le 16 avril 2022, tout actionnaire pourra demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les actionnaires au porteur, elles devront être accompagnées, d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier.

Les actionnaires pourront suivre l'AGM sur le site Internet de la société : www.gecina.fr.

Dans le contexte évolutif de l'épidémie de COVID-19 et de lutte contre sa propagation, les modalités de tenue et de participation de cette Assemblée peuvent être amenées à évoluer en fonction d'impératifs sanitaires, réglementaires et légaux. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2022 sur le site de la société : www.gecina.fr qui pourrait être mise à jour pour préciser les modalités définitives de participation à l'Assemblée en fonction des impératifs susvisés.

Le Conseil d'Administration

Contact : Laurent Le Goff – Tél. : + 33 (0) 1 40 40 62 69